

Appel à projets LIFE TERRA MUSIVA
 Mise à disposition de matériel agricole en soutien à
 l'activité éco-pastorale

Cahier des charges



Date limite de réception des candidatures :
18 juin 2026

Les candidatures sont à envoyer à
s.fabre@gorgesdugardon.fr

Coordinateur



Partenaires associés



Financier principal



Co-financeurs



1. Contexte de l'appel à projets

Le territoire des Garrigues Gardoises, qui s'étend en grande partie des gorges du Gardon à celles de la Cèze, est un haut lieu de biodiversité. Il constitue un échantillon de la diversité paysagère méditerranéenne, résultat des différents usages et non usages des espaces par l'Homme.

Le territoire abrite ainsi une mosaïque de milieux diversifiés, supports d'une biodiversité exceptionnelle. A ce titre, 400 km² d'espaces naturels ont été désignés en sites Natura 2000, parmi lesquels : la ZSC¹ Gardon et ses gorges, la ZPS² gorges du Gardon, la ZPS Camp des garrigues, la ZPS Garrigues de Lussan, la ZSC Cèze et ses gorges, la ZSC Etang et mares de La Capelle. Ces sites accueillent une grande variété d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire³.

Le projet LIFE Terra Musiva (« Terre de Mosaïque ») a pour objectif de renforcer la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000 des garrigues gardoises, en particulier 4 habitats et 9 espèces (Cf Figure 1).

D'une durée de 5 ans (01/22 – 09/26), le LIFE Terra Musiva est coordonné par le Syndicat mixte des gorges du Gardon et associé au total partenaires publics et privés aux compétences, approches et publics complémentaires : la FD CIVAM du Gard, la Chambre d'Agriculture du Gard, le COGard et le CEN Occitanie ; mais aussi le Département du Gard, les Ecologistes de l'Euzière, la commune de La Capelle-et-Masmolène et le CPIE du Gard.

Il prévoit pour ce faire de nombreuses actions de conservation, articulées autour de la mosaïque de milieux du territoire : milieux humides, ouverts, boisés, etc. Le volet « milieux agricoles » prévoit plusieurs dispositifs pour soutenir et développer les pratiques agricoles et pastorales favorables à la biodiversité.

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (site Natura 2000 relevant de la Directive « Habitats, Faune, Flore »)

² ZPS : Zone de Protection Spéciale (site Natura 2000 relevant de la Directive « Oiseaux »)

³ Habitats et espèces représentatifs de la biodiversité européenne et menacés, listés dans les Directives Habitats et Oiseaux

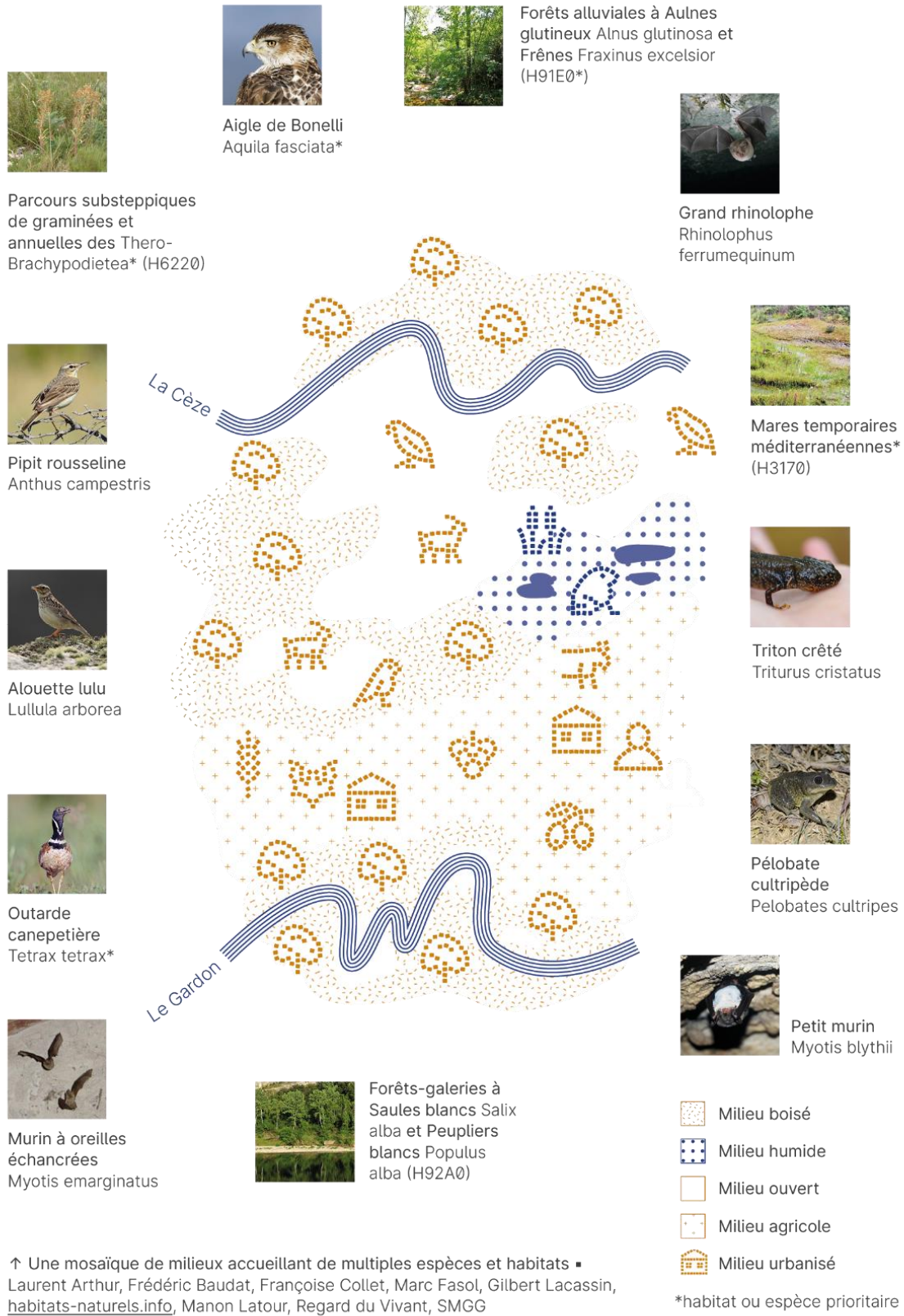


Figure 1 Espèces et habitats d'intérêt communautaire cibles du LIFE Terra Musiva

2. Objet et porteurs de projets attendus

Le présent appel à projets vise à **mettre à disposition du matériel agricole aux éleveurs/éleveuses afin de renforcer des pratiques participant à la conservation de la biodiversité**. Il est émis par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Cet appel à projets s'adresse aux **éleveurs et éleveuses qui pâturent au sein des sites Natura 2000 du territoire du LIFE *Terra Musiva*** (Cf Point 4.) et dont les pratiques pastorales contribuent à **restaurer ou conserver la biodiversité**, en particulier les habitats de pelouses et garrigues ouvertes.

L'action pastorale permet de maintenir des habitats ouverts patrimoniaux telles que les pelouses à Brachypode rameux et les espèces qui en dépendent.

Cet appel à projets s'adresse aussi bien à des agriculteurs/agricultrices récemment installés qu'à ceux établis depuis plusieurs années.

Un seul dossier peut être déposé par exploitation.

Ne seront donc **éligibles** que :

- les éleveurs déclarés
- les exploitations situées en partie au moins dans les sites Natura 2000 (Cf 4.)
- les projets qui participent directement ou indirectement à la conservation de la biodiversité.

3. Calendrier de l'appel à projets

L'appel à projets est organisé en une seule session :

- Afin de permettre à chacun de saisir cette opportunité, la période de candidature est ouverte jusqu'au **jeudi 18 juin 2026**.
- L'analyse et la sélection des projets par un jury d'experts commencera à partir du vendredi 19 juin 2026.
- Une réponse sera donnée à chaque demandeur au plus tard **fin juillet 2026**.
- La livraison du matériel est prévue au dernier trimestre 2026 en fonction des délais de livraison des fournisseurs.

4. Modalités de candidature

Nature du matériel

Le matériel sera de nature agricole. Il devra essentiellement servir à l'élevage des troupeaux et être **justifié et priorisé** (Cf formulaire de candidature) :

- Filets mobiles et batteries
- Abreuvoirs
- Tonnes à eau
- Tout autre matériel permettant directement ou indirectement la conservation ou la restauration de biodiversité.

Le matériel choisi devra être détaillé : puissance, longueur, hauteur... **Le SMGG ne pourra pas exiger une marque en particulier conformément au code des marchés publics.**

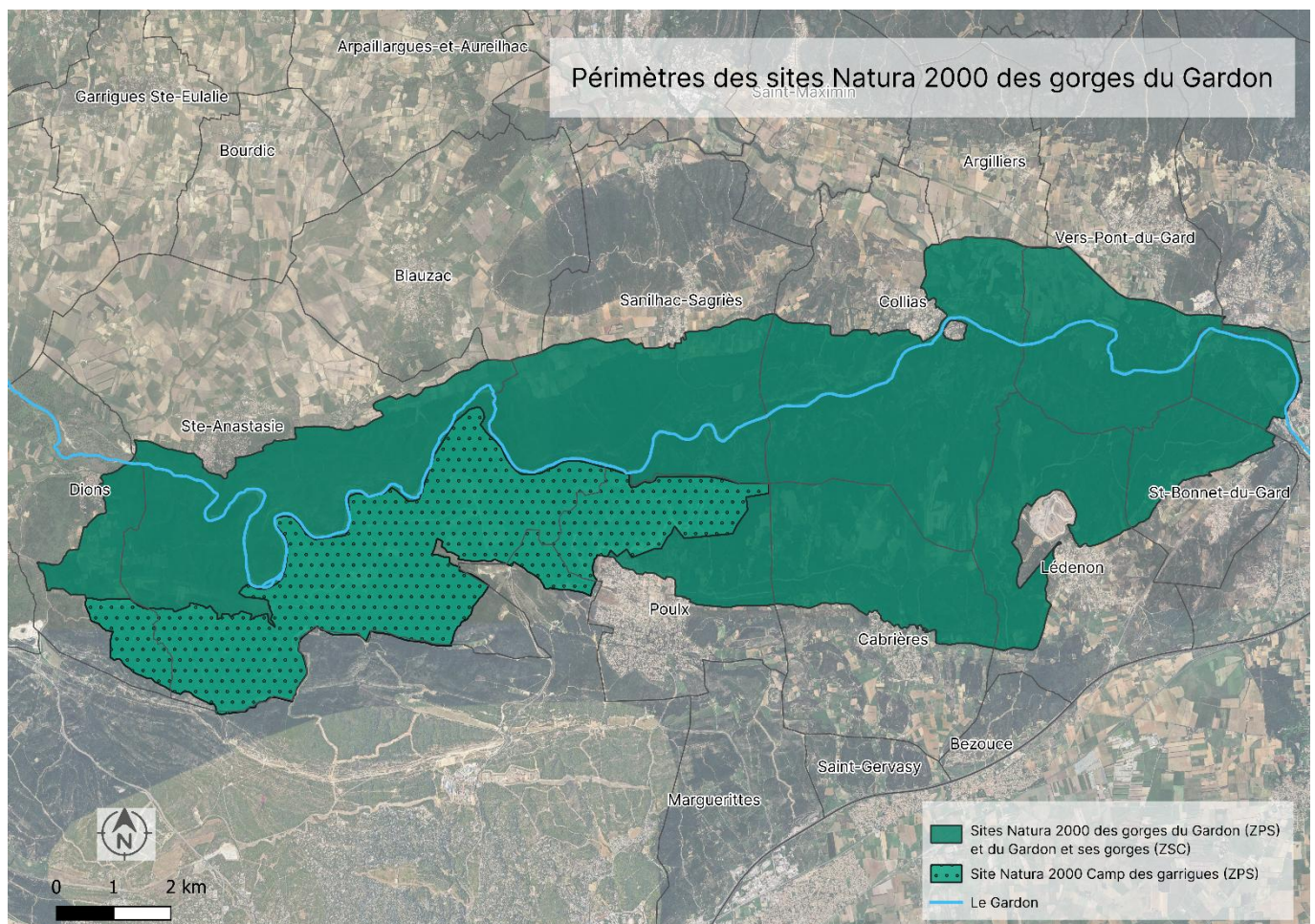
Tout matériel répondant aux objectifs du LIFE *Terra Musiva* est éligible. Est exclu tout matériel incompatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

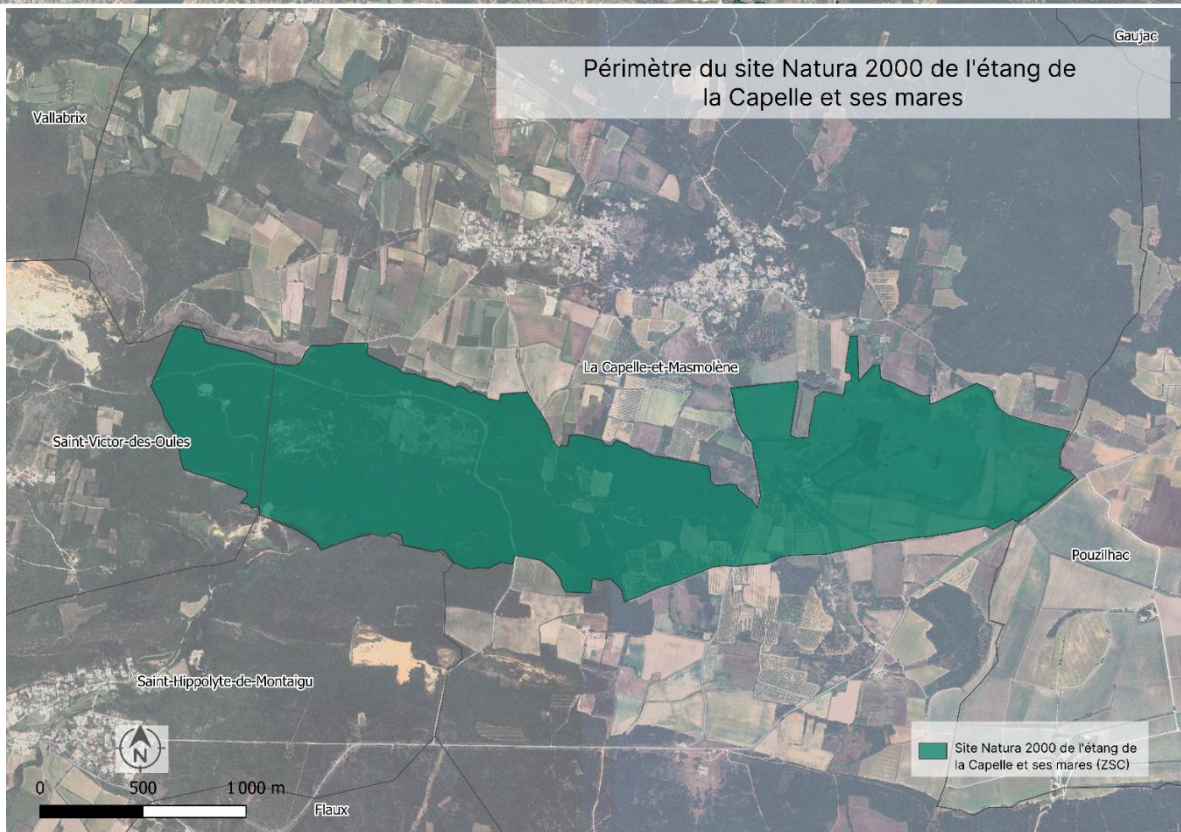
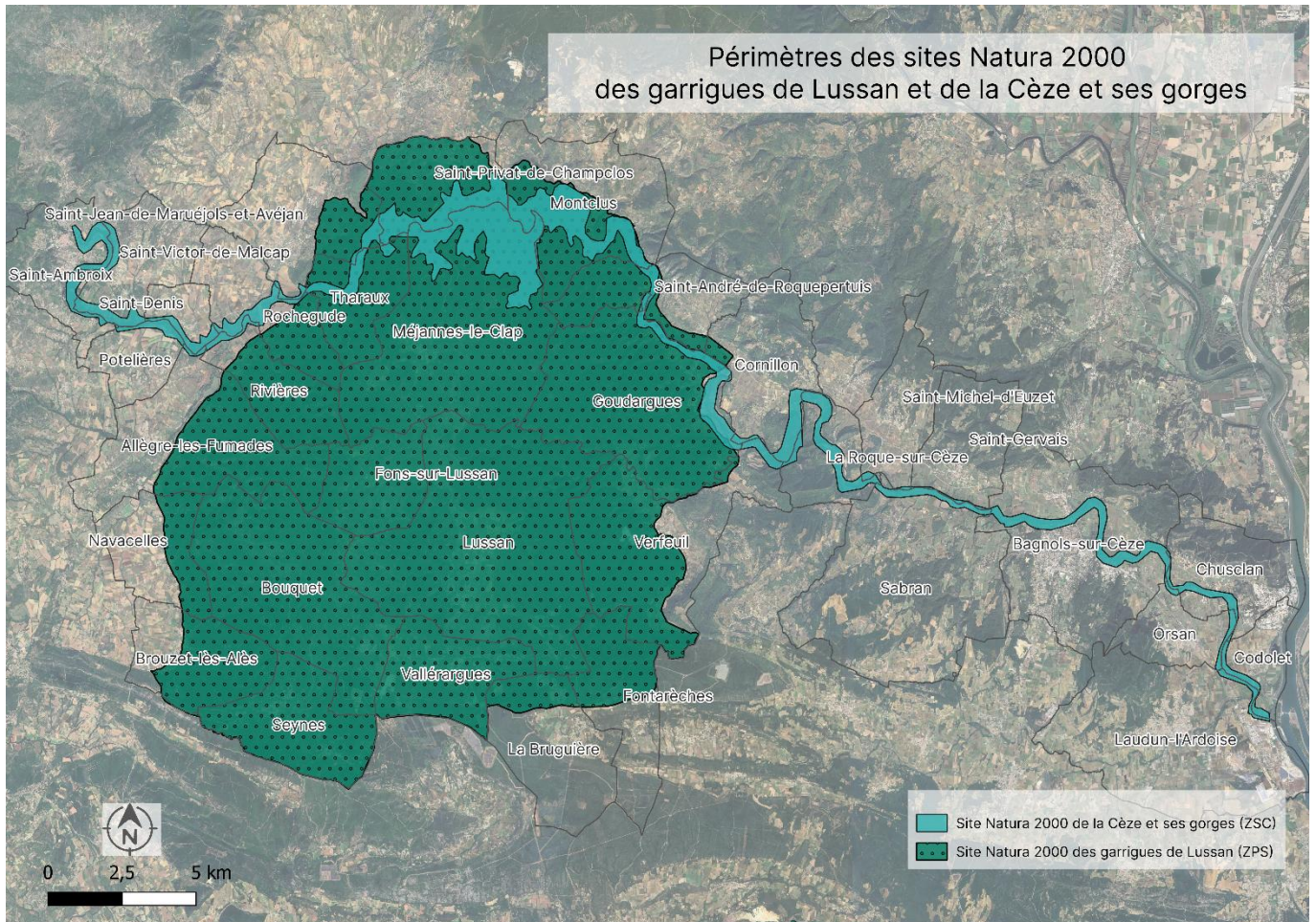
Périmètre géographique

Le présent appel à projets est **destiné exclusivement aux éleveurs et éleveuses exerçant leur activité à l'intérieur des sites Natura 2000 suivants** :

- ZPS Les Garrigues de Lussan
- ZPS Les gorges du Gardon / ZSC Le Gardon et ses gorges
- ZPS Le Camp des garrigues
- ZSC La Cèze et ses Gorges
- ZSC Etang et mares de la Capelle

Ces sites peuvent être visualisés sur GeoPortail via [le lien suivant](#) et sur les cartes ci-dessous :





5. Conventionnement

Si vous êtes sélectionné(e), une convention de **minimum 3 ans** sera signée entre vous et le SMGG. Au terme de cette convention, si l'agriculteur/trice a respecté ses engagements et est encore en activité, le SMGG pourra lui céder le matériel à titre gracieux. Le matériel acheté dans le cadre du LIFE *Terra Musiva* reste la propriété du SMGG.

Exemple d'engagements demandés dans la convention :

- La disponibilité, quelques journées par an, pour le suivi de la bonne utilisation du matériel par le SMGG
- pâturage en espaces naturels pour la conservation des habitats naturels (selon calendrier de pâturage).

6. Nature, taux et plafonds d'aides

A titre indicatif, l'enveloppe de l'appel à projet est de **66 000 € HT** et une dizaine de projets est attendue.

Le LIFE *Terra Musiva* prend en charge **100% des dépenses sélectionnées**.

Le jury de sélection se réserve le droit de ne retenir qu'une partie du matériel demandé par l'agriculteur/trice en fonction de l'enveloppe financière et de la pertinence du projet.

Le *LIFE Terra Musiva* se charge de commander le matériel. Le soutien financier ne prend donc pas la forme d'une subvention.

7. Instruction et sélection des projets

Les dossiers se verront instruits par un jury organisé par le SMGG, également composé de la Chambre d'Agriculture et du Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie.

Par la suite, dans la limite de l'enveloppe disponible, la sélection des candidatures éligibles sera effectuée en fonction des critères suivants :

- Importance et durabilité de l'impact prévu sur la biodiversité, notamment sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire cibles
- Surface / proportion de l'exploitation en site Natura 2000
- Ambition, globalité et cohérence du projet
- Pérennisation du projet et de l'exploitation
- Engagement dans d'autres actions du projet LIFE *Terra Musiva* et/ou dans d'autres démarches de conservation de la biodiversité
- Mutualisation du matériel



8. Procédure de dépôt

Le dossier de demande de candidature peut être déposé

- Via le formulaire joint, en l'envoyant à l'adresse suivante :
s.fabre@gorgesdugardon.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Séverine FABRE • Chargée de mission Agriculture Durable • SMGG

Tel : 04-48-27-01-12 • s.fabre@gorgesdugardon.fr